

# Conseil maritime ultramarin de Guyane

**Séance plénière**

**\*\***

**9 novembre 2023**

# ORDRE DU JOUR

1) Approbation du document stratégique de bassin maritime

*Présentation, discussion et vote*

2) Points d'informations et questions diverses

# ORDRE DU JOUR

1) Approbation du document stratégique de bassin maritime

*Présentation, discussion et vote*

2) Points d'informations et questions diverses

# RAPPELS – CADRE D'ÉLABORATION DU DSBM

# CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le processus d'élaboration et le contenu sont définis par le code de l'environnement.  
Les directives européennes (DCPEM et DCSMM) ne s'appliquent pas en Guyane.

« Art. R. 219-1-23. - *Le document stratégique de bassin maritime précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard de ses enjeux économiques, sociaux et écologiques propres* »



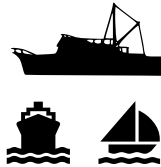
la protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine



la prévention des risques et la gestion du trait de côte



la connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer



le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques

# LE DSBM =

## Volet stratégique

- synthèse de l'état des lieux
- objectifs socio-économiques et environnementaux à atteindre
- leur évaluation
- carte des vocations

## Volet opérationnel

- plan d'actions
- dispositif de suivi

## *Évaluation environnementale du document*

# OPPOSABILITÉ DU DSBM

L'article L.219-4 du code de l'environnement décrit le régime d'opposabilité avec les objectifs et dispositions du DSBM :

Doivent être compatibles :

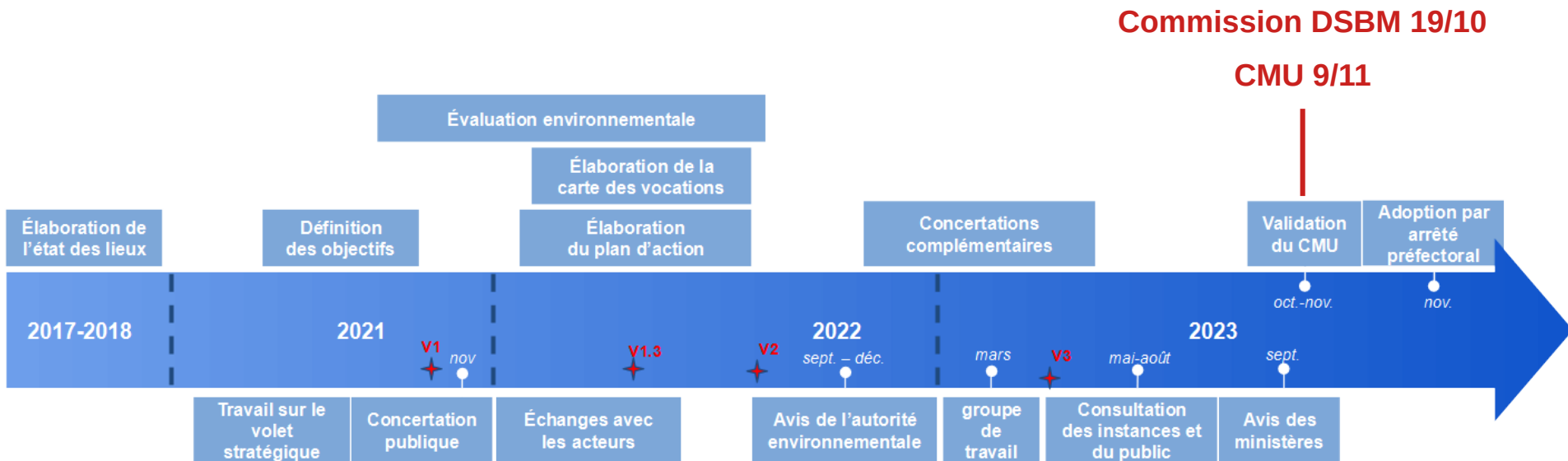
- plans/programmes relatifs aux activités exclusivement localisées dans les espaces maritimes
- schéma de mise en valeur de la mer
- schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine
- SCOT, PLU
- travaux, ouvrages ou aménagements en mer, soumis à étude d'impact
- certaines décisions du code minier

Doivent prendre en compte le DSBM :

- plans/programmes lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer
- ex. : SAR (hors SMVM), SDAGE\*, PGRI, charte PNRG, plans de gestion des réserves naturelles, projet stratégique des ports

*\* Le SDAGE doit prendre en compte le DSBM mais être compatible avec ses objectifs environnementaux.*

# PROCESSUS D'ÉLABORATION DU DSBM





# AXES STRATÉGIQUES DU PROJET DE DSBM

**Endiguer la pêche illicite étrangère**

**La protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologique, la préservation des sites, des paysages et du patrimoine**

**La prévention des risques et la gestion du trait de côte**

**La connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer**

**Le développement durable des activités économiques, la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques**

**Gouvernance et coopération**

# RÉSULTATS DES CONSULTATIONS

- Avis de l'autorité environnementale
- Consultation des instances
- Mise à disposition du public

# AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

*Avis de l'AE IGEDD rendu le 22/12/2022*

- Enjeux environnementaux :
  - préservation des habitats naturels et de la biodiversité, littoraux et marins, caractéristiques de la Guyane tels la mangrove, la Tortue luth, le Dauphin de Guyane et le Lamantin,
  - préservation de la qualité des eaux côtières, en cours de dégradation chimique et par les plastiques
  - baisse de la pression générée par la pêche, en particulier illégale, sur les milieux naturels.
- Mieux prioriser les documents et mieux cibler le suivi
- Évaluation environnementale insuffisante car trop générale et seulement qualitative

# CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE

## *Réunions bilatérales et ateliers de concertation de mars 2023*

- Facteur clé = lutte contre la pêche illicite étrangère ⇒ axe dédié
- Priorisation des objectifs
- Prise en compte de l'environnement trans-régional
- Travail sur la carte des vocations

# CONSULTATION DES INSTANCES

- Délai réglementaire **trois mois** (à partir de la réception des documents)
- Présentations aux instances : DGOM, CCOG, GCCPAB, CEB, CESECE
- En complément : informations aux pays voisins > Brésil + Suriname, via les ambassades à Brasilia et Paramaribo (aucune observation n'a été faite)

## CONSULTATION DES INSTANCES

> 35  
instances  
consultées

> 18 avis  
reçus  
(+ de 51%)

à défaut :  
avis réputé  
favorable  
(*article R219-1-  
24 CE*)

Code de l'environnement	Guyane
les conseils généraux et les conseils régionaux	CTG, CCOG, CCDS, CACL, CCEG, GCCPAB
les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux	CESECE
le Conseil national de la mer et des littoraux	CNML
les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ou à défaut le Comité national de la pêche et des élevages marins	CRPMEM
les comités de bassin et les offices de l'eau	CEB, OEG
les commissions nautiques locales	CNL
les chambres consulaires, les agences régionales de santé, les comités régionaux de la conchyliculture, les conseils de coordination interportuaires, les établissements publics de l'État chargés d'une politique de recherche, de gestion ou de protection liée au littoral et aux milieux marins, les syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux et les associations agréées de protection de la nature dont les statuts prévoient qu'elles agissent pour la protection du milieu littoral et marin sur la base des listes établies par les préfets de département	CCIG, CMA, CAgri, ARS, CC interportuaire Antilles-Guyane, GPMG, OFB, CDL, IFREMER, BRGM, CNRS, IRD, Météo-France, ADEME, PNRG, GEPOG, CEN, WWF, Kwata, GRAINE, GNE, SEPANGUY, OSL

# SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DES INSTANCES

- Globalement les avis rendus sont favorables

La majorité des instances font des remarques et observations

Les objectifs affichés ne sont pas remis en cause

- **Sujets abordés :**

- la protection de certaines zones du territoire (enjeux de conservation)

- l'amélioration des connaissances et de la prise en compte des impacts environnementaux

- la pêche INN (fortes attentes des partenaires)

- la coopération transfrontalière notamment sur les sujets de la pêche/pêche INN + impacts des pollutions industrielles et minières + exploitation de sable et de pétrole

- les moyens (matériels, humains et financiers) alloués à la mise en œuvre du plan d'action du DSM

# MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

- > Articles L219-3 et R219-1-25 (code de l'environnement)
- > Délai réglementaire : **deux mois > du 26 mai au 26 juillet 2023**
- Publication d'un avis 15 j. avant dans 2 journaux locaux : *France Guyane* et *Mo News*
- Support papier sur demande (*article L123-19*)
- Voie électronique
  - site internet des Services de l'État en Guyane
  - plateforme nationale : *jeparticipe.expertises-territoires.fr*
- Projet MSP-OR : questionnaire ludique en ligne + application smartphone



**MSP-OR**  
Advancing Maritime  
Spatial Planning  
in Outermost Regions



Accueil Démarches participatives ressources

## Bienvenue sur la plateforme participative d'Expertises Territoires

PARTICIPER

Bienvenue sur la plateforme participative d'Expertises Territoires  
Construisons une société plus ouverte, transparente et participative.  
Rejoignez le mouvement, participez et contribuez.

# MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## 520 avis rendus

- 70 contributions via plateforme nationale
- 450 participation via application (23 juin -15 juillet 2023)

> Appui spécifique du Cerema, via le projet MSP-OR =  
*Advancing Maritime Spatial Planning in Outermost Regions*

*Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche*

*Durée : 2021-2024, bassin maritime de l'Océan Atlantique  
Pays concernés : France (Guyane), Portugal (Açores + Madères),  
Espagne (Îles des Canaries)*

Découvrez les enjeux du bassin maritime de Guyane et donnez-nous votre avis



La Guyane maritime est vaste, méconnue et pleine d'enjeux. Découvrez-les au travers des objectifs proposés pour les 9 zones qui composent notre territoire et donnez votre avis sur l'importance des thématiques. En répondant à ce questionnaire participez à notre grand tirage au sort et tentez de remporter une sortie en mer pour 2 personnes.

En savoir plus

Le projet de document stratégique de bassin maritime de Guyane est soumis à la consultation du public. Il fait une évaluation des enjeux pour la mer et le littoral de Guyane, fixe des objectifs et propose un plan d'action. Une carte des vocations décrit l'espace maritime et propose pour chaque zone les objectifs particuliers qui la concernent.

Regardez ce qui est proposé et donnez votre avis en évaluant pour chaque zone l'importance que vous accordez à chacune des 4 thématiques suivantes :

- la pêche,
- le tourisme et les loisirs,
- les ports et l'industrie,
- la protection de la nature.

Pour consulter les documents complets et donner un avis dans le cadre de la consultation officielle, allez sur [Document stratégique de bassin maritime de Guyane - Expertises Territoires \(expertises-territoires.fr\)](#)



MSP-OR  
Advancing Maritime  
Spatial Planning  
in Outermost Regions

Cofinancé par  
l'Union européenne

FRANCE  
LE DÉPARTEMENT  
DE LA GUYANE

Cerema  
Centre d'expertise  
maritime

Participer

# SYNTHÈSE DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

> Avis répartis en 3 cat. : défavorables, favorables, réservés

- **Sujets abordés** :
  - le mode de consultation
  - la protection de l'environnement
  - la pêche (INN, structuration de la filière)
  - le tourisme (aménagement et mise en valeur du territoire)
- **Carte des vocations** : pas de remise en cause du découpage proposé

# **CONTENU DU DSBM**

## **MODIFICATIONS APPORTÉES SUITE AUX CONSULTATIONS**

# MODIFICATIONS PARTIE 1 : SITUATION DE L'EXISTANT

## État de lieux et enjeux :

- repositionnement du texte sur le **changement climatique**, pour affirmer le caractère transversal du sujet
- mention des mesures de gestion et projets relatifs à l'amélioration des **connaissances et conservation des ressources halieutiques**, portés notamment par le CRPMEM

## Avenir souhaité pour le bassin :

- reformulation, pour **clarifier la portée de ce texte**, qui traduit une vision d'avenir

# MODIFICATIONS PARTIE 2 : OBJECTIFS

- consolidation des objectifs concernant **la place de la pêche dans l'économie et la vie guyanaise** – but d'auto-suffisance alimentaire
- dissociation des objectifs concernant les pratiques de pêche non professionnelles ⇒ visibilité des **pratiques de pêches traditionnelles**
- consolidation des objectifs sur l'**utilisation du sol et du sous-sol marin**, à placer à l'échelle régionale
- axe gouvernance : développer l'information, la participation et l'**engagement des citoyens guyanais**
- renforcement de l'objectif relatif à la **coopération** – Priorité 1

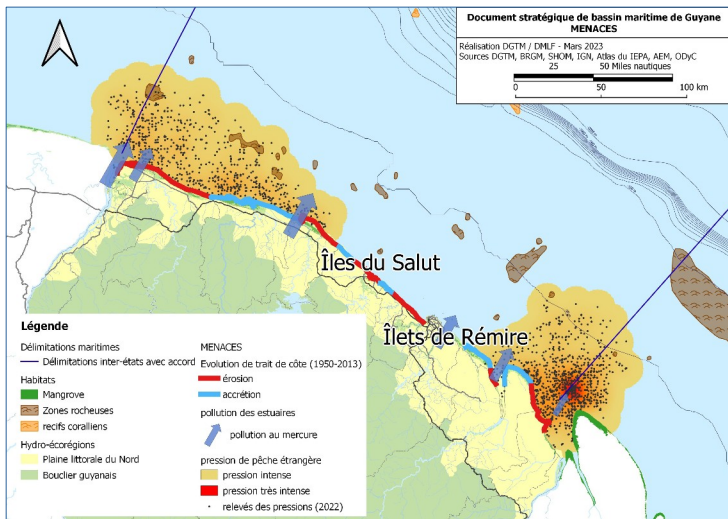
# Pêche illégale

## Enjeux :

- Atteinte à la **souveraineté française**
- **Impacts socio-économiques** : conflit pêche légale, insécurité
- **Impacts environnementaux** : ressources halieutiques, prises accessoires (tortues, cétacés, ...)



© DGTM Guyane, DMLF/SCAMF



## Objectifs DSBM :

### Axe I – Endiguer la pêche illicite étrangère

- P1** 1. Renforcer l'efficacité des contrôles
- P1** 2. Améliorer les capacités post-déroutement

- Texte renforcé sur les aspects de coopération
- Travail à poursuivre sur les indicateurs

# Enjeux environnementaux

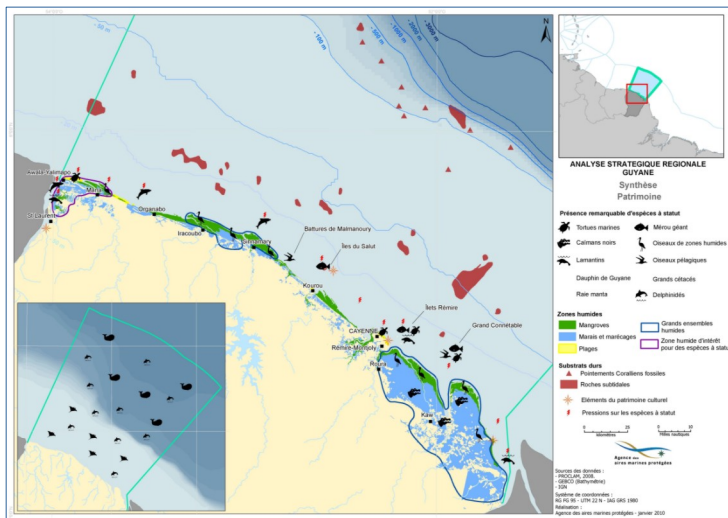
## Enjeux :

- Amélioration et partage des **connaissances**, compréhension et appropriation par tous les acteurs
- **Protection et mise en valeur** du milieu marin et du littoral
- **Coopération**

## Objectifs DSBM :

### Axe II – La protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine

- P2** 1. Préserver la **biodiversité** et le fonctionnement des **écosystèmes** marins et littoraux
- P2** 2. Préserver les **ressources halieutiques**, pour permettre un développement durable des pêcheries, respectueux des équilibres biologiques
- P3** 3. Réduire les **pressions** exercées sur l'environnement par les activités et aménagements anthropiques
- P3** 4. Réduire les apports et la présence de **déchets** dans les eaux marines
5. Préserver et mettre en valeur les sites, les paysages et le patrimoine



# Gestion des risques



Cité des 205, Kourou, 2021 © DGTM Guyane

## Enjeux :

- Adaptation de l'aménagement au **recul du trait de côte** + élaboration de stratégies de recul des populations
- Risques sanitaires : qualité des **eaux de baignade**
- Sécurité maritime : **secours en mer**, préparation en cas de **pollution maritime**



Plage de Rémire, 2014 © A.Lotte



Plage de Yalimapo, submersion 2019 © Mairie d'Awala-Yalimapo

## Objectifs DSBM :

### Axe III – La prévention des risques et la gestion du trait de côte

- P2** 1. Mettre en place une gestion intégrée du littoral et de l'interface terre-mer au regard des aléas littoraux
2. Renforcer la sécurité maritime
- P3** 3. Améliorer la qualité des eaux de baignades
4. Se préparer face aux risques de pollution maritime



vedette\_SNS465Argos © FranceGuyane

+ action plan POLMAR Terre



# Économie bleue

## Enjeux :

- Soutien à la **filière pêche** (renouvellement de la flotte, équipements adaptés, organisation des producteurs, formations...)
- Modernisation/compétitivité des **infrastructures portuaires**
- Infrastructures pour la **plaisance** et activités nautiques
- Connaissances à acquérir concernant **ressources minérales** et **EMR**



© DGTM Guyane



Port de Degrad des Cannes © S. Linarès

## Objectifs DSBM :

### Axe V – Le développement durable des activités économiques maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques

- P2** 1. Soutenir une pêche maritime professionnelle durable et compétitive  
+ auto-suffisance alimentaire
2. Mieux connaître et gérer les pratiques de pêche traditionnelle et non professionnelle  
+ Améliorer la gestion de la pêche traditionnelle
- P3** 3. Mettre en place et gérer des équipements portuaires qui répondent aux besoins des professionnels de la pêche
- P2** 4. Renforcer le tissu économique autour de la pêche, de la plaisance et des activités portuaires
- P3** 5. Assurer un développement durable et compétitif des ports de commerce
6. Aménager et gérer le littoral pour accompagner le développement des activités de plaisance et de loisirs de manière harmonieuse et sécurisée
- P3** 7. Approfondir les connaissances sur les potentialités et les conditions d'utilisation des ressources marines non vivantes pour anticiper leur développement

+ évaluation des impacts et partage des informations (sables et granulats)

# Enjeux transversaux

## Enjeux :

- **Gouvernance** / échanges entre acteurs
- **Attractivité** des métiers de la mer
- **Appropriation** des enjeux environnementaux ⇒ bon état du milieu marin et de ses espèces emblématiques
- **Coopération** à l'échelle du plateau des Guyanes, dans tous les domaines



Séminaire CMU du 8 octobre 2021 © M. Chevolut

## Objectifs DSBM :

### Axe IV – La connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer

- P2** 1. Renforcer les moyens pour l'acquisition et le partage des connaissances
- P2** 2. Développer l'attractivité et la qualification des emplois de l'économie bleue

### Axe VI – Gouvernance et coopération

- P3** 1. Optimiser les actions et fluidifier les relations entre acteurs du monde maritime

+ Développer une culture maritime guyanaise et engager les citoyens dans la mise en œuvre du DSBM

- P1** 2. Renforcer la coopération maritime avec les États voisins

Pêche illicite, utilisation du sol et sous-sol

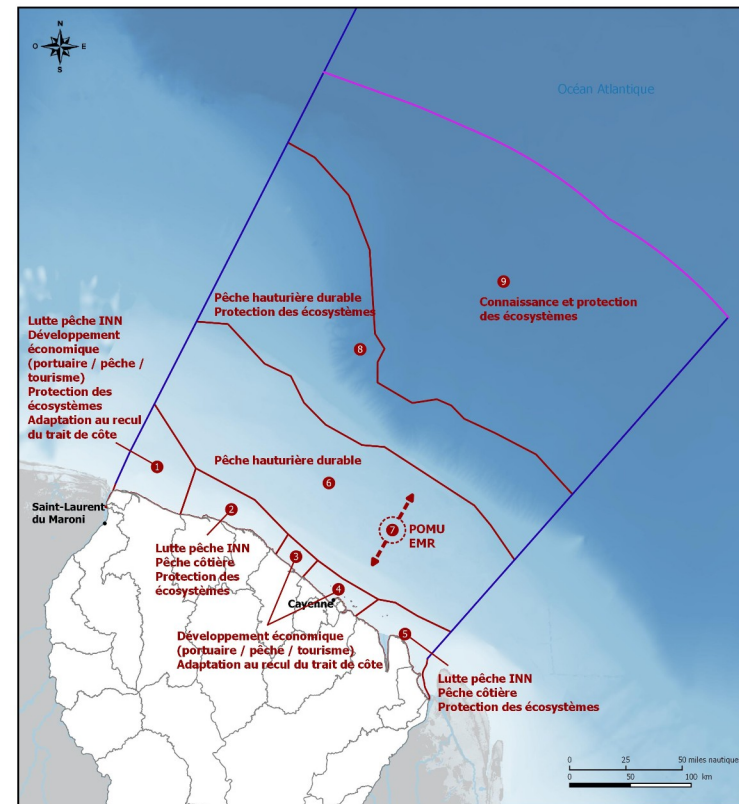
# MODIFICATIONS PARTIE 2 :

## CARTE DES VOCATIONS

ajustements dans la description des zones :

- Zones 1 et 5 : hiérarchisation des priorités socio-économiques, en plaçant la lutte contre la pêche illicite en première position
- Zone 6 : ajout dans les priorités socio-économiques d'un point « Lutte contre la pêche illicite »
- Zone 2 : ajout d'une priorité socio-économique pour le tourisme (écotourisme)
- Zone 3 : ajout d'une priorité socio-économique pour le tourisme

Carte des vocations du bassin maritime de Guyane



- 1 Zone côtière Ouest et estuaire du Maroni
- 2 Zone côtière du Centre-Ouest
- 3 Kourou et îles du Salut
- 4 Zone côtière du Centre-Est
- 5 Zone côtière Est et estuaire de l'Oyapock
- 6 Plateau continental proche
- 7 Zone propice pour le développement d'installations industrielles (POMU, EMR)
- 8 Rebord et tombant du plateau continental
- 9 Plaine abyssale

- ▭ Zones de vocation
- ▭ Zone économique exclusive (ZEE)
- ▭ Délimitations avec accord
- ▭ Communes

# MODIFICATIONS PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

## Actions :

- dissociation de l'action 61 concernant les pratiques de pêche non professionnelles, pour donner de la visibilité aux **pratiques de pêches traditionnelles** ;
- ajout d'une action relative au **plan POLMAR Terre**. La révision de ce plan est en cours ; l'inscrire dans le DSBM permettra de suivre son avancement

# MODIFICATIONS PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

## MOYENS FINANCIERS :

- le bilan régulier de l'avancement du plan d'actions, prévu annuellement, intégrera un suivi financier.

## INDICATEURS :

- le suivi des objectifs est réalisé selon des indicateurs pré-établis actualisés tous les 1, 3, ou 6 ans, en fonction du contexte renseignés régulièrement par le secrétariat du CMU
- fiches de suivi permettant le rapportage des informations aux instances territoriales et nationales, avec une attention particulière pour les objectifs prioritaires

Objectif	Indicateur	Sources	Fréq. de mise à jour	Indicateurs
<b>II.1 Préserver la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux</b>				
Améliorer les connaissances sur les milieux et les espèces dans une optique de gestion écosystémique des usages	> nombre d'articles ou rapports scientifiques en lien avec : les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons, les crustacés, les autres espèces benthiques (Spongiaires, Mollusques, etc.), la flore, la géologie/ les habitats, les milieux / services écosystémiques	- instituts de recherche, institutions (DGTM, OFB ...) et associations (GEPOG, WWF ...) - suivi des publications	1 an	2022 : Mammifères : 1 Oiseaux : 1; Reptiles : 1 Poissons : 0; Crustacés : 0 Autres espèces benthiques (Spongiaires, Mollusques, etc.) : 1; Flore : 3 Géologie : 5 ; milieu / services écosystémiques : 7
Intégrer le développement de sentiers et de structures d'accueil dans une démarche de protection des espaces et d'adaptation à l'évolution du trait de côte	Nombre de km de sentiers entretenus en zone littoral	CACL, Conservatoire du littoral, DGTM (DMLF)	6 ans	En 2022 > 31 km: - Îlet la Mère: 6,7 km - Montravel: 500 m - Salines : 2,5 km - Bourda: 4,7 km; - Montabo: 5,1 km - Île Royale : 4,7 km - Rizières Mana: 6,7 km



# DISCUSSION ET VOTE

# ORDRE DU JOUR

1) Approbation du document stratégique de bassin maritime

*Présentation, discussion et vote*

2) Points d'informations et questions diverses